

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 608

14 avril 2007

SOMMAIRE

A & A Company S.A.	29153	Immoint S.A.	29142
Acelum Sicav	29160	Isis	29149
Alpha I VC Sicar S.A.	29147	Lago S.A.	29139
Anceau Finance S.A.	29150	Lakumo Holding S.A.	29146
Aqua	29148	Layers Holding S.A.	29143
Aurinter S.A.	29154	Lorena A.G.	29159
Bagi Holding S.A.	29142	Lux Foods S.A.	29153
Biopart S.A.	29140	Marfior S.A.	29144
Bulaxie Participations S.A.	29160	Merck-Finanz AG	29141
Carry European Markets	29139	Mobility International Holding S.A.	29139
Chronos S.A.	29140	Montaigne Investissement S.A.	29150
C.M. International S.A.	29154	Mossi & Ghisolfi Services S.A.	29163
Covam Holding S.A.	29140	Nacarat S.A.	29147
Creaction 4	29152	N.G.E. S.A.	29141
Dakumo Holding S.A.	29146	Niramore International S.A.	29145
Dana International Luxembourg S.à r.l. ..	29170	Omnipotent Umbrella Fund	29161
Demeter	29149	Pan-Holding	29149
Deutsche Aktien Total Return	29163	Paritex Holding S.A.	29156
Diversind Finance S.A.	29155	Parker Holding S.A.	29159
ECM Real Estate Investments A.G.	29157	PEH Sicav	29144
ECM Real Estate Investments A.G.	29162	Picadilly Development S.A.	29151
Elary International S.A.	29155	Pricourt International S.A.	29138
Eracolus Investments S.A.	29153	Scheffer Participations S.A.	29157
Eremis Holding S.A.	29143	Sinbelux S.A.	29152
ESPRIT (European Partners Investment Trust)	29148	Société Financière Saka Holding S.A.	29156
Europressing S.A.	29161	Spyglass Hill S.A.	29143
Farki Invest S.A.	29155	Standard International Holdings S.A.	29141
FDH Patrimoine	29154	Suluxan Holding S.A.	29156
Financière du Glacis S.A.	29142	Synerfin	29157
Financière Hamptons S.A.	29144	Tadema S.A.	29179
Finbelux S.A.	29152	TF Group Holding S.A.	29138
G.A.B.N.B. S.A.	29161	The MC Russian Market Fund	29160
Gestifactus S.A.	29138	Tivoli Strategies S.A.	29151
HBI Delta Sub S.à.r.l.	29177	United Telecommunications Group S.A.	29182
Horfut S.A.	29151	Vesper	29147
Ideal Invest Sicav	29145	Volefin S.A.	29145

Pricourt International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 68.458.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 mai 2007 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033204/10/18.

Gestifactus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 88.235.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 mai 2007 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spéciale conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033206/10/18.

TF Group Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 67.571.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2007 à 10.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Ordre du jour:

1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
6. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le liquidateur.

Référence de publication: 2007033713/693/19.

Mobility International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 73.861.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 mai 2007 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033234/10/18.

Carry European Markets, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.793.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 mai 2007 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033236/10/18.

Lago S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 30.125.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, le 3 mai 2007 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires

6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033885/29/19.

Biopart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 57.504.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 7 mai 2007 à 11.30 au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033712/755/20.

Covam Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 64.602.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2007 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2005 et 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033714/696/17.

Chronos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 25.531.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,

6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033880/795/18.

Merck-Finanz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 9.108.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2007 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nomination statutaire;
5. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033715/1017/16.

Standard International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 39.445.

All Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held at the registered office in Luxembourg, on 4 May 2007 at 9.30 a.m.

Agenda:

1. report of the Board of directors; report of the Statutory auditor; approval of the annual accounts for the year ended 31 December 2006; approval of the consolidated accounts for the year ended 31 December 2006;
2. allocation of net results;
3. discharge to the Directors and the Statutory auditor with respect to the performance of their duties for the year ended 31 December 2006;
4. miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007033716/1017/17.

N.G.E. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 70.483.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 4 mai 2007 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardiveté de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

8. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033891/29/22.

Bagi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 75.832.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033882/795/18.

Immoit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 55.302.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 3 mai 2007 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033884/29/21.

Financière du Glacis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 55.415.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2007 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,

4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033889/795/16.

Eremis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 4.664.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033887/795/18.

Spyglass Hill S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.243.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 3 mai 2007 à 16.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2003, au 30 juin 2004, au 30 juin 2005 et au 30 juin 2006
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardiveté de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033892/29/21.

Layers Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 56.617.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2007 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033896/795/16.

Financière Hamptons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 94.750.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2007 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant,
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission,
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033895/795/19.

Marfior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 60.822.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant,
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission,
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033897/795/19.

PEH Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 61.128.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der PEH SICAV ein, die sich am 2. Mai 2007 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft hält.
Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Berichtes des Verwaltungsrates sowie des Wirtschaftsprüfers

2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. Dezember 2006
3. Ergebniszuweisung
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
6. Ernennungen in den Verwaltungsrat

Um an der Ordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen die Aktionäre von Inhaberaktien ihre Aktien fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung beim Hauptsitz oder bei einer der Zweigstellen der BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxembourg hinterlegt haben.

Die Aktionäre werden davon in Kenntnis gesetzt, dass die Entscheidungen der Generalversammlung ohne Anwesenheitsquorum mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen getroffen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007033900/755/23.

Niramore International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 44.463.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2007 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033899/795/18.

Volefin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.822.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033901/795/18.

Ideal Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.262.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der IDEAL INVEST SICAV ein, die sich am 3. Mai 2007 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft hält.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Berichtes des Verwaltungsrates sowie des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. Dezember 2006
3. Ergebnisuweisung
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
6. Ernennungen in den Verwaltungsrat

Um an der Ordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen die Aktionäre von Inhaberaktien ihre Aktien fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung beim Hauptsitz oder bei einer der Zweigstellen der BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxembourg hinterlegt haben.

Die Aktionäre werden davon in Kenntnis gesetzt, dass die Entscheidungen der Generalversammlung ohne Anwesenheitsquorum mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen getroffen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007033903/755/23.

Lakumo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.143.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 4, 2007* at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation
6. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
7. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007033906/795/19.

Dakumo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.141.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 4, 2007* at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation
6. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
7. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007033909/795/19.

Nacarat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 46.005.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 4, 2007* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory Appointments
5. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007033911/795/18.

Vesper, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 24.919.

L'Assemblée Générale du 21 mars 2007 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav VESPER à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *30 avril 2007* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*Ordre du jour:*

- Décision de dissolution et de mise en liquidation de la société,
- Désignation du liquidateur BANQUE DE LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Nico Thill, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027464/755/19.

Alpha I VC Sicar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 117.122.

Die Aktionäre der Alpha I VC SICAR S.A. werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *24. April 2007* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2006 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2006 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung

5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007029736/755/25.

ESPRIT (European Partners Investment Trust), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 24.189.

As the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the SICAV convened to be held on March 26, 2007 at 11.40 a.m. could not validly deliberate for default of quorum, shareholders are kindly invited to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the SICAV on *May 3, 2007* at 11.40 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

Modification of the Articles of Incorporation of the SICAV and more specifically:

- Adoption of French as the governing language of the Articles of Incorporation instead of English and as a consequence, restatement of the Articles of Incorporation of the SICAV;
- Modification of the Article 1 of the Articles of Incorporation in order to modify the denomination of the SICAV into DEGROOF EQUITIES;
- Modification of the Article 11 of the Articles of Incorporation by adding firstly a new section III with respect to allocation of the assets of the SICAV and secondly, a new section IV with respect to the allocation of the assets within a sub-fund of the SICAV;
- Modification of the Article 12 of the Articles of Incorporation in order to specify the conditions applicable for the suspension of the calculation of the net asset value of the sub-funds of the SICAV;
- Miscellaneous.

The shareholders may obtain, free of charge upon request at the registered office of the SICAV, a copy of the new restated Articles of Incorporation.

The shareholders are advised that the resolutions on the above mentioned agenda will not require any quorum, and that those resolutions will be passed by a two thirds majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007027813/584/31.

Aqua, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.279.

Attendu que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée pour le 26 mars 2007 à 11.30 heures n'a pas pu délibérer valablement faute de quorum, les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2007 à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de changer la dénomination sociale de ladite Société en DEGROOF MONETARY.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sans condition de quorum. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027833/584/18.

Isis, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 24.822.

Attendu que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée pour le 26 mars 2007 à 11.45 heures n'a pas pu délibérer valablement faute de quorum, les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2007 à 11.45 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de changer la dénomination sociale de ladite Société en DEGROOF GLOBAL;
- Modification de l'article 24 des statuts de la Société afin de fixer la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société au dernier mardi du mois de juillet à 11.00 heures;
- Divers.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sans condition de quorum. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027815/584/21.

Demeter, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 22.421.

Attendu que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée pour le 26 mars 2007 à 11.35 heures n'a pas pu délibérer valablement faute de quorum, les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2007 à 11.35 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de changer la dénomination sociale de ladite Société en DEGROOF BONDS;
- Divers.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sans condition de quorum. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027836/584/19.

Pan-Holding, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 7.023.

Les actionnaires de PAN-HOLDING sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 avril 2007, à 15.00 heures, au siège social de la Société, 7, place du Théâtre, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

29150

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration; approbation des situations financières et des comptes au 31 décembre 2006.
2. Affectation des résultats de l'exercice, fixation du dividende et date de mise en paiement.
3. Décharge à donner aux Administrateurs.
4. Réélection d'Administrateurs.
5. Fixation de la rémunération du Conseil pour l'exercice 2007.
6. Réélection du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

Les titres au porteur pourront être déposés auprès de tout établissement bancaire ou financier agréé par la Société. Les certificats de dépôt et d'immobilisation devront parvenir avant le 19 avril 2007 à la Société, Boîte Postale 408, L-2014 Luxembourg.

Il n'est pas besoin de certificat de dépôt et d'immobilisation pour les actions nominatives.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, les titulaires d'actions nominatives ou au porteur devront informer la Société de leur intention d'y assister avant le 19 avril 2007.

Les actionnaires qui ne pourraient assister personnellement à cette Assemblée et qui souhaiteraient s'y faire représenter, sont priés de faire parvenir avant le 19 avril 2007 à Pan-Holding, Boîte Postale 408, L- 2014 Luxembourg, une procuration dûment complétée et signée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030233/1987/28.

Montaigne Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 89.783.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 avril 2007 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027837/10/18.

Anceau Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 89.782.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 avril 2007 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027839/10/18.

Tivoli Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 89.781.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 avril 2007 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027843/10/18.

Picadilly Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 89.780.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 avril 2007 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027848/10/18.

Horfut S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.953.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 27 avril 2007 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028745/755/19.

Sinbelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.968.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 27 avril 2007 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaires aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028747/755/19.

Finbelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.948.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 27 avril 2007 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028751/755/19.

Creaction 4, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.944.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 27 avril 2007 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaires aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028752/755/19.

Lux Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 10.770.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 avril 2007 à 11.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029454/755/19.

Eraculus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 84.781.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 avril 2007 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030232/696/17.

A & A Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 106.037.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 23, 2007 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignations
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007030245/795/17.

C.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 41.453.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 avril 2007 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
6. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030248/795/19.

Aurinter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 26.792.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 24 avril 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030247/795/15.

FDH Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.998.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FDH PATRIMOINE à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 24 avril 2007 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030249/755/22.

Diversind Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 13.436.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 24 avril 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030250/795/18.

Elary International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 100.082.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

reportée qui aura lieu le 24 avril 2007 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
6. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030253/795/20.

Farki Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.260.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 24, 2007 at 5.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006

3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007030255/795/17.

Paritex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.359.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *24 avril 2007* à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030256/795/18.

Société Financière Saka Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 11.670.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *23 avril 2007* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030258/795/15.

Suluxan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 8.869.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 25, 2007* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results at December 31, 2006
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007030259/795/17.

Scheffer Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 41.858.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 24 avril 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030662/1023/16.

Synerfin, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 41.574.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 25, 2007* at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results at December 31, 2006
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
6. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation
7. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007030260/795/19.

ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 65.153.

Notice of Extraordinary General Meeting of Shareholders

to the holders of shares with ISIN Code LU 0259919230,

to the holders of the outstanding 92,710 Bonds issued on 31st July 2006 and of 22,502 Bonds issued on 10th August 2006, with ISIN Code XS0258853257,

to the holders of CZK 2,000,000,000 Floating Rate Bonds due 2012 issued on 30th March 2007, with ISIN Code CZ0000000211

and to the holders of the outstanding 1,390,650 Warrants issued on 31st July 2006 and 337,530 Warrants issued on 10th August 2006, with ISIN Code: XS0258854495

The EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the «Meeting») will be held at its registered office in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 April 2007 at 11.30 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. To consider the special report of the Board of Directors in relation to the creation of a new authorised capital.
2. To resolve to cancel the existing authorized capital and to create a new authorized capital in an amount of nineteen million five hundred fifty thousand Euro (EUR 19,550,000.-) to be divided into eleven million five hundred thousand (11,500,000.-) shares, having a nominal value of one euro and seventy cents (EUR 1.70) per share and to further authorize and empower the Board of Directors to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the then existing shareholders of the Company in case of issue under the authorised capital of either (a) any shares to be delivered by the Company pursuant to the one million seven hundred twenty-eight thousand one hundred and eighty (1,728,180) warrants issued by the Company on 31 July 2006 and 10 August 2006, (b) up to one hundred eighteen thousand two hundred and sixty-three (118,263) shares to be delivered by the Company as a result of the allocation of any options to the management of the Company and its Group under any management option program as from time to time in effect, (c) up to one million five hundred thousand shares (1,500,000) shares under an equity-step-up-program, with a maximum duration of 4 years, with BANK AUSTRIA CREDITANSTALT AG and (d) any shares against payment in cash provided the newly issued shares will represent at most 5% of the issued capital at the time of issue in one calendar year and no more than 7,5% of the issued capital over a period of three consecutive years. This authorisation is valid during a period ending on 24 April 2012 and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.
3. To consequently amend Article 5 of the articles of association of the Company with respect to the authorised capital.
4. Miscellaneous.

The Meeting shall validly deliberate provided a quorum of half of the shares issued and outstanding is reached. If the quorum is not reached at the first meeting a second meeting may be convened at which no quorum requirement shall apply. Resolutions shall be adopted by a majority of 2/3rds of the votes cast by the shareholders present or represented at the Meeting.

Shareholders who wish to vote must do so in accordance with the procedures of Clearstream Banking Société Anonyme, Luxembourg, («Clearstream») and UNIVYC, a.s. («UNIVYC»), and collectively with Clearstream the «Clearing Systems»).

Shareholders must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Clearstream and UNIVYC in order to ensure delivery of their instructions to the Specialised Depository in due course.

Beneficial owners of shares held through a broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or accountholder (each, an «Intermediary») are urged to confirm the deadline for receipt of their voting instructions by such Intermediary to ensure onward delivery of such instructions to the Specialised Depository by the relevant deadline.

Shareholders acknowledge that by communicating their instructions and blocking their shares in the relevant Clearing Systems they will be deemed to consent to having the relevant Clearing Systems provide details concerning their identity to the Specialised Depository and the Company.

The shareholders need not be present at the Meeting in person.

In accordance with article 22 of the articles of incorporation, a shareholder may act at the Meeting by appointing another person who need not be a shareholder himself.

Alternatively, in accordance with article 25 of the articles of association, a shareholder may cast his vote by ballot papers («formulaires»).

Relevant proxy forms and/or ballot papers («formulaires») may be obtained, free of charge, at the registered office of the Company or, through the Clearing Systems, from the Specialised Depository.

Any shareholder wishing to attend and vote at the Meeting in person must produce at the Meeting a valid voting certificate issued by the Specialised Depository relating to the share(s), in respect of which he wishes to vote.

Any shareholder not wishing to attend and vote at the Meeting in person may either deliver his voting certificate(s) to the person whom he wishes to attend the Meeting on his behalf together with a duly executed proxy form or deliver his voting certificate(s) together with his ballot paper («formulaire») at the registered office of the Company.

To obtain a voting certificate, shares must be deposited with the Specialised Depository or (to the satisfaction of such Specialised Depository) held to its order or under its control by Clearstream or any other depository approved by it, for the purpose of obtaining voting certificates, not later than 5.00 p.m. on 23 April 2007.

Shares so deposited or held will not be released until the earlier of the conclusion of the Meeting (or, if applicable, any adjournment of such Meeting).

Confirmation of attendance to the meeting, either in person or through a proxy holder, delivery of proxies and/or of ballot papers («formulaires») must be effected by fax (or any other permissible means as described in the articles of association) to the Company not later than 5.00 p.m. on 23 April 2007.

Holders of Bonds and/or Warrants are entitled to attend but not to vote at the Meeting.

The contact details of the Company are as follows:

Company: ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Fax: + 352 45123201

Attention: BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Mr Pierre Lentz or Mr Cédric De Keyser

The details of the Specialised Depository are as follows:

Specialised Depository: CACEIS BANK LUXEMBOURG, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Fax: + 352 47677009/7411

Attention: Corporate Trust Department

Luxembourg, 5 April 2007.

Board of Directors.

Référence de publication: 2007031684/534/91.

Lorena A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 51.773.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 avril 2007 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030264/534/17.

Parker Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.952.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 23 avril 2007 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030266/29/19.

Acelum Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 115.480.

As per Article 23 of the Articles of Association, all shareholders are hereby invited to the
ORDINARY ANNUAL GENERAL MEETING
on 27 April 2007 at 11.30 a.m. at the registered office of the company.

Agenda:

1. Board of Directors annual report and auditor's report
2. Approval of the annual accounts and the appropriation of profits as at 31 December 2006
3. Discharge of Board of Directors
4. Establishing the remuneration of Board of Directors
5. Election of Board of Directors for the period until the next Annual General Meeting in 2008
6. Election of the auditor for the 2007 financial year
7. Miscellaneous

The decisions of the Ordinary General Meeting will be made by a simple majority of present, represented and voting shareholders. Shareholders who wish to participate in this General Meeting must deposit their share certificates at least 5 days before the meeting with the following office:

- PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A., 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

On presentation of a confirmation of deposit the shareholders will then be admitted without further formalities to the General Meeting. Shareholders who cannot personally participate in the General Meeting can be represented by a proxy, if, in addition to the confirmation of deposit, they grant a written authorisation and both are received by the company at the registered office at least 5 days before the meeting.

Luxembourg, April 2007.

Board of Directors.

Référence de publication: 2007030267/755/27.

The MC Russian Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 54.765.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on April 23, 2007 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2006 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on April 20, 2007 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007030672/755/20.

Bulaxie Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 45.090.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

29161

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 24 avril 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030685/1023/16.

Europressing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.315.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 23 avril 2007 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030686/1023/17.

G.A.B.N.B. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 32.516.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 24 avril 2007 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030687/1023/16.

Omnipotent Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 99.324.

Die Bilanz vom 31. November 2006 wurde am 29. März 2007 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007033717/2501/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06777. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 65.153.

—
Notice of shareholders

to the holders of shares with ISIN Code LU 0259919230,

to the holders of the outstanding 92,710 Bonds issued on 31st July 2006 and of 22,502 Bonds issued on 10th August 2006, with ISIN Code XS0258853257,

to the holders of CZK 2,000,000,000 Floating Rate Bonds due 2012 issued on 30th March 2007, with ISIN Code CZ0000000211

and to the holders of the outstanding 1,390,650 Warrants issued on 31st July 2006 and 337,530 Warrants issued on 10th August 2006, with ISIN Code: XS0258854495

The ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the «Meeting») will be held at its registered office in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 April 2007 at 10.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the board of directors and of the auditors on the statutory and consolidated accounts of the Company as at 31 December 2006.
2. Approval of the statutory accounts as at 31 December 2006.
3. Approval of the consolidated accounts as at 31 December 2006.
4. Allocation of the net results.
5. Appointment of a Luxembourg independent auditor (réviseur d'entreprises), DELOITTE S.A., in replacement of BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. and the Czech Auditor, DELOITTE AUDIT s.r.o, for a period ending immediately after the next annual general meeting of shareholders, to audit both the statutory and the consolidated accounts of the Company.
6. Re-election of Mrs Jana Zejdlikova as director of the Company for a term ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2009.
7. Discharge to the members of the board of directors and to the auditors.
8. Approval of directors remuneration.
9. Miscellaneous.

The Meeting shall validly deliberate regardless of the percentage of the Company's corporate capital being represented. Resolutions shall be adopted by a simple majority of the votes cast by the shareholders present or represented at the Meeting.

Shareholders who wish to vote must do so in accordance with the procedures of Clearstream Banking Société Anonyme, Luxembourg, («Clearstream») and UNIVYC, a.s. («UNIVYC»), and collectively with Clearstream the «Clearing Systems»).

Shareholders must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Clearstream and UNIVYC in order to ensure delivery of their instructions to the Specialised Depository in due course.

Beneficial owners of shares held through a broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or accountholder (each, an «Intermediary») are urged to confirm the deadline for receipt of their voting instructions by such Intermediary to ensure onward delivery of such instructions to the Specialised Depository by the relevant deadline.

Shareholders acknowledge that by communicating their instructions and blocking their shares in the relevant Clearing Systems they will be deemed to consent to having the relevant Clearing Systems provide details concerning their identity to the Specialised Depository and the Company.

The shareholders need not be present at the Meeting in person.

In accordance with article 22 of the articles of incorporation, a shareholder may act at the Meeting by appointing another person who need not be a shareholder himself.

Alternatively, in accordance with article 25 of the articles of association, a shareholder may cast his vote by ballot papers («formulaires»).

Relevant proxy forms and/or ballot papers («formulaires») may be obtained, free of charge, at the registered office of the Company or, through the Clearing Systems, from the Specialised Depository.

Any shareholder wishing to attend and vote at the Meeting in person must produce at the Meeting a valid voting certificate issued by the Specialised Depository relating to the share(s), in respect of which he wishes to vote.

Any shareholder not wishing to attend and vote at the Meeting in person may either deliver his voting certificate(s) to the person whom he wishes to attend the Meeting on his behalf together with a duly executed proxy form or deliver his voting certificate(s) together with his ballot paper («formulaire») at the registered office of the Company.

To obtain a voting certificate, shares must be deposited with the Specialised Depository or (to the satisfaction of such Specialised Depository) held to its order or under its control by Clearstream or any other depository approved by it, for the purpose of obtaining voting certificates, not later than 5.00 p.m. on 23 April 2007.

Shares so deposited or held will not be released until the earlier of the conclusion of the Meeting (or, if applicable, any adjournment of such Meeting).

Confirmation of attendance to the meeting, either in person or through a proxy holder, delivery of proxies and/or of ballot papers («formulaires») must be effected by fax (or any other permissible means as described in the articles of association) to the Company not later than 5.00 p.m. on 23 April 2007.

Holders of Bonds and/or Warrants are entitled to attend but not to vote at the Meeting.

The contact details of the Company are as follows:

Company: ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Fax: + 352 45123201

Attention: BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Mr Pierre Lentz or Mr Cédric De Keyser

The details of the Specialised Depository are as follows:

Specialised Depository: CACEIS BANK LUXEMBOURG, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Fax: + 352 476777411

Attention: Corporate Trust Department

Luxembourg, 5 April 2007.

Board of Directors.

Référence de publication: 2007031686/534/77.

Deutsche Aktien Total Return, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement wurde am 27. März 2007 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI INVEST S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007033718/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05632. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

M&G Services, Mossi & Ghisolfi Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 124.224.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., société anonyme ayant son siège social au 3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 66.955,

ici représentée par Monsieur Marco Toselli, dirigeant d'entreprise, né le 20 mars 1962 à Varese, Italie, demeurant au 19, via Carducci, 20129 Milan, Italie, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 22 décembre 2006,

2. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MOSSI & GHISOLFI SERVICES S.A. (en abrégé M&G SERVICES S.A.).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la réalisation de toutes opérations de financement, sous quelque forme que ce soit, à des sociétés faisant partie de son groupe et également à ses propres actionnaires directs et indirects.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, ses actionnaires directs et indirects, soit avec ses propres fonds soit avec les fonds provenant de toutes formes d'emprunts contractés par elle-même,

- se porter caution en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'en faveur de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, ses actionnaires directs et indirects, soit avec ses propres fonds soit avec les fonds provenant de toutes formes d'emprunts contractés par elle-même,

- exercer, pour le compte et dans l'intérêt de toutes sociétés du groupe dont elle fait partie, y compris les actionnaires directs et indirects, une activité de «cash pooling» ainsi que toute autre activité ayant pour objet la gestion centralisée de la trésorerie du groupe, soit avec ses propres fonds soit en empruntant auprès de ces mêmes sociétés du groupe ou de ses actionnaires directs et indirects, ou en utilisant les fonds provenant de toute forme d'emprunt contracté par elle-même.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons ou par la voie de toutes autres formes d'emprunt.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois d'avril à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 10.000 (dix mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., préqualifiée	9.999	99.990,-
2. M. Reno Maurizio Tonelli, prénommé	1	10,-
Totaux:	10.000	100.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.900,-.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Marco Ghisolfi, entrepreneur, né le 29 novembre 1961 à Tortona, Italie, demeurant au 9, Piazza Fratelli Bandiera, 20129 Milan, Italie,

2. Monsieur Marco Toselli, dirigeant d'entreprise, né le 20 mars 1962 à Varese, Italie, demeurant au 19, via Carducci, 20129 Milan, Italie,

3. Monsieur Federico Franzina, employé, né le 1^{er} avril 1961 à Padova, Italie, demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

4. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

5. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena, Italie, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur Thierry Fleming est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand six, on the day twenty-eight of December.

Before us M^e Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., «société anonyme» with registered office at 3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 66.955,

duly represented by Mr Marco Toselli, company director, born on March 20, 1962 in Varese, Italy, residing at 19, via Carducci, 20129 Milan, Italy, by virtue of a proxy dated December 22, 2006,

2. Mr Reno Maurizio Tonelli, «licencié en sciences politiques», residing professionally at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of MOSSI & GHISOLFI SERVICES S.A. (abbreviated form: M&G SERVICES S.A.).

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are the accomplishment of all operations in relation with financing, in any form whatever, to companies of its group as well as to its own direct and indirect shareholders.

For this purposes, the company may particularly:

- grant credits in whatever form to the companies in which it has a direct or an indirect participating interest and to dependent companies directly or indirectly connected to the group to which it belongs, as well as to grant credits, within the limits provided by law, to its own direct and indirect shareholders, with its own funds or with funds deriving from loans in whatever form taken out by the Company;

- to stand security for the companies in which it has a direct or an indirect participating interest and for dependent companies directly or indirectly connected to the group to which it belongs, as well as to stand security, within the limits

provided by law, for its own direct and indirect shareholders, with its own funds or with funds deriving from loans in whatever form taken out by the Company;

- to carry out, on behalf and in the interest of any company connected to the group to which it belongs, as well as on behalf of its own direct and indirect shareholders, an activity of cash pooling and any other activity having for purpose the central management of the cash of the group, with its own funds or with funds deriving from loans granted by any company connected to the group to which it belongs, or by its own direct and indirect shareholders, or with funds deriving from loans in whatever form taken out by the Company.

The purposes for which the company is formed are also all transactions, in whatever form, pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any Luxembourg or foreign enterprises, to be acquired by way of holding, contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, and the acquisition of any type of patents and licences, manage and have them developed, as well as all transactions pertaining directly or indirectly to its purposes, by taking out loans, with or without any warranty, by issue of debenture loans, convertible or not.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) divided into 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euros) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors being permitted, a director can represent more than one of his colleagues.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Wednesday of the month of April at 14.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The 10,000 (ten thousand) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares subscribed to and paid up in EUR	Amount
1. MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., prequalified	9,999	99,990.-
2. M. Reno Maurizio Tonelli, prenamed	1	10.-
Total:	10,000	100,000.-

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) as was certified to the notary executing this deed.

29170

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 2,900.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at five.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Marco Ghisolfi, company director, born on November 29, 1961 in Tortona, Italy, residing at 9, Piazza Fratelli Bandiera, 20129 Milano, Italy,

2. Mr Marco Toselli, businessman, born on March 20, 1962 in Varese, Italy, residing at 19, via Carducci, 20129 Milan, Italy,

3. Mr Federico Franzina, employee, born on April 1st, 1961 in Padova, Italy, residing professionally at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

4. Mr Thierry Fleming, «licencié en sciences commerciales et financiers», born on July 24, 1948 in Luxembourg, residing professionally at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

5. Mr Reno Maurizio Tonelli, «licencié en sciences politiques», born on January 12, 1955 in Cesena, Italy, residing professionally at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Mr Thierry Fleming has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: DELOITTE S.A., having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: M. Toselli, R. M. Tonelli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 157S, fol. 18, case 12. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007029435/208/371.

(070023879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

Dana International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.210.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh of January.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

DANA EUROPEAN HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by Mr Lionel Spizzichino, LL.M., residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on January 10, 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has requested the officiating notary to record the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which is to be hereby incorporated and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will take the name of DANA INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) resented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. In case of any stapled financial instrument, the shares can only be transferred with the said financial instrument

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by DANA EUROPEAN HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred and eighty (1,880.-) euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.
2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company until the annual shareholders' meeting approving the annual accounts as at 31 December 2007:
 - Marc Levin, born on December 14, 1954, in Carlisle, Pennsylvania, USA, with professional address at C/O DANA CORPORATION, 4500, Dorr Street, OH 43615, United States;
 - Ralf Goettel, born on May 28 1966, in Kirn, Germany, with professional address at C/O DANA EUROPE Thalfinger Str. 69, Neu-Ulm, 89233 Germany;
 - Erin Link, born on January 12, 1965 in Roswell, NM (USA), with professional address at C/O DANA CORPORATION, 1, rue Gustave Eiffel, 78306 Poissy Cedex, France;
 - Cornelia von Künsberg, born on March 18, 1965, in Erlangen, Germany, with professional address at C/O DANA EUROPE S.A. Ifangstrasse 8, CH-8952 Schlieren; and
 - Gérard Becquer, born on April 29, 1956, in Briey, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxy holder of the above-appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder appearing signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et sept, le onze janvier,

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

DANA EUROPEAN HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, pas encore enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Lionel Spizzichino, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 janvier 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le(s) propriétaire(s) des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de DANA INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gestion. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas d'instrument financier attaché, les parts sont seulement transférables avec ledit instrument financier.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un seul gérant.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales a été souscrite par DANA EUROPEAN HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille huit cent quatre-vingt (1.880,-) euros.

Résolutions

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société jusqu'à l'assemblée annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2007:
 - Marc Levin, né le 14 décembre 1954, à Carlisle, Pennsylvania, USA, ayant comme adresse professionnelle C/O DANA CORPORATION, 4500 Dorr Street, OH 43615, Etats-Unis;
 - Ralf Goettel, né le 28 mai 1966, à Kirn, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle C/O DANA EUROPE Thalfinger Str. 69 Neu-Ulm, 89233, Allemagne;
 - Erin Link, né le 12 janvier 1965 à Roswell, NM (USA), ayant comme adresse professionnelle C/O DANA CORPORATION, 1, rue Gustave Eiffel, 78306 Poissy Cedex, France;
 - Cornelia von Künsberg, née le 18 mars 1965, à Erlangen, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle c/o DANA EUROPE S.A. Ifangstrasse 8, CH-8952 Schlieren; et
 - Gérard Becquer, né le 29 avril 1956, à Briey, France, ayant comme adresse professionnelle le 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: L. Spizzichino, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, vol. 157S, fol. 33, case 3. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007029410/230/319.

(070023812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

HBI Delta Sub S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 108.362.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of December,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of HBI DELTA SUB S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.362 and incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 24 May 2005 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association (the «Mémorial C») (the «Company») number 1055, page 50595 dated 18 October 2005.

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended pursuant to a deed drawn up by the pre-named Notary Elvinger dated 12 August 2005, increasing the share capital from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to fifteen thousand (EUR 15,000.-), published in the Mémorial C number 886, page 42506, dated 5 May 2006, pursuant to a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, dated 17 August 2005, which has changed the name of the Company, published in the Mémorial C number 909, page 43250, dated 9 May 2006, and pursuant to a deed drawn up by the notary Henri Hellinckx, dated 13 September 2005, which has changed the registered of the Company from Niederanven to Luxembourg-City published in the Mémorial C number 909, page 43604, dated 9 May 2006.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

1. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

2. It appears from the attendance list, that the three hundred (300) Shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

3. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

4. The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda:

1. To amend the financial year of the Company, which will run from 1 January to 31 December of each year and to amend accordingly Article 14 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

«The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-one of December of each year.»

2. To acknowledge, for the avoidance of doubt, that the current financial year has started on 17 August 2006 and will close on 31 December 2006, and that the subsequent financial year will start on 01 January 2007 and will end on 31 December 2007.

3. Miscellaneous

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with article 13 of the Articles:

First resolution

The Shareholders resolve to amend the financial year of the Company, which will run from 1 January to 31 December of each year and to amend accordingly Article 14 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

«The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-one of December of each year.»

Second resolution

The Shareholders resolve, to acknowledge, for the avoidance of doubt, that the current business year of the Company has started on 17 August 2006 and shall end on 31 December 2006, and that the subsequent financial year shall start on 1 January 2007 and shall end on 31 December 2007.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, HBI DELTA SUB S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.362, constituée en vertu d'un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par le notaire précité Elvinger en vertu d'un acte reçu le 12 août 2005, augmentant le capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à quinze mille Euros (EUR 15.000,-), publié au Mémorial C page 42506 numéro 886 daté du 5 mai 2006, par acte dressé par le notaire Joseph Elvinger, précité, par lequel le nom de la Société a été modifié, publié au Mémorial C page 43250 numéro 909 daté du 9 mai 2006 et par acte dressé par le notaire Henri Hellinckx, précité, par lequel le siège social de la Société a été déplacé de Niederanven à Luxembourg-ville, publié au Mémorial C page 43604, numéro 909, daté du 9 mai 2006.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

(1) Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations ne varietur resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

(2) Il ressort de la liste de présence que les trois cents (300) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

(3) Tous les associés ayant été préalablement informé de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

(4) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modifier l'exercice social de la Société, lequel courra du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année et de modifier conformément l'article 14 des Statuts lequel sera libellé comme suit:

«L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

2. Reconnaît, afin de dissiper tout doute, que l'année sociale en cours a commencé le 17 août 2006 et se terminera le 31 décembre 2006 et que le prochain exercice social commencera le 1^{er} janvier 2007 et se terminera le 31 décembre 2007.

3. Divers

Après approbation de l'ordre du jour précédente, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l'exercice social de la Société, lequel courra du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année et de modifier conformément l'article 14 des Statuts lequel sera libellé comme suit:

«L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

Deuxième résolution

Les Associés reconnaissent, afin de dissiper tout doute, que l'année sociale en cours a commencé le 17 août 2006 et se terminera le 31 décembre 2006 et que le prochain exercice social commencera le 1^{er} janvier 2007 et se terminera le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 47, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007029555/211/121.

(070023708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

Tadema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.203.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de TADEMA S.A.,

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à de telles émissions dans les limites du droit préférentiel des actionnaires antérieurs à émettre des actions. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration.

Les administrateurs doivent être au nombre de trois au moins. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Ils sont nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement et de nommer un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Au cas où le conseil d'administration se compose de plusieurs membres, il choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la société et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Au cas où la société n'a qu'un administrateur unique, celui-ci peut engager la société par sa signature individuelle.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou par l'administrateur unique qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées Générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le quatrième lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 16. Les nominations se font et les décisions se prennent d'après les règles ordinaires des assemblées délibérantes; les procès-verbaux sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent; les copies à délivrer aux tiers sont certifiées conformes à l'original dans les cas où les délibérations de l'assemblée ont été constatées par acte notarié, par le notaire dépositaire de la minute en cause, sinon par la personne désignée à cet effet par les statuts, ou à défaut, par le président du conseil d'administration ou la personne qui le remplace, ces personnes répondant des dommages pouvant résulter de l'inexactitude de leur certificat.

Si la société compte un associé unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées par la loi du 25 août 2006

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par la société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Réunion en Assemblée Générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

b) Madame Catherine Guffanti, comptable, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257,

représentée par Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, chargée de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de ladite société.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2012.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Verelst, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 5 février 2007, vol. 364, fol. 16, case 7, ECH/2007/41. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 février 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007029412/201/191.

(070023803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

United Telecommunications Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.573.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company UNITED CUSTOMER MANAGEMENT SOLUTIONS LTD, registered at the Companies House of England & Wales under the number 03477670, having its registered office at Buckinghamshire LU7 0HU, United Kingdom, Clarendon House, High Street South, Stewkley,

here represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed *ne varietur* by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in its capacity, declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited holding company (société anonyme holding) UNITED TELECOMMUNICATIONS GROUP S.A., R.C.S. Luxembourg section B number 56.573, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by deed of M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on October 1, 1996, published in the Mémorial C number 658 of December 18, 1996, and whose articles of association have been amended by deeds of the undersigned notary, on December 30, 1996, published in the Mémorial C number 236 of May 14, 1997, on January 24, 1997, published in the Mémorial C number 272 of June 3, 1997, on January 31, 1997, published in the Mémorial C number 277 of June 5, 1997, on February 12, 1997, published in the Mémorial C number 310 of June 20, 1997, on June 27, 1997, published in the Mémorial C number 593 of October 29, 1997, and on November 7, 1997, published in the Mémorial C number 678 of December 3, 1997.

II.- That the capital of the company UNITED TELECOMMUNICATIONS GROUP S.A., pre-named, presently amounts to two million nine hundred and ninety-six thousand US Dollars (USD 2,996,000.-), represented by seven hundred and forty-nine thousand (749,000) shares with a par value of four US Dollars (USD 4.-) each.

III.- That it derives from the share register that the appearing party is the sole shareholder of the pre-named company UNITED TELECOMMUNICATIONS GROUP S.A.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company UNITED TELECOMMUNICATIONS GROUP S.A. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company UNITED TELECOMMUNICATIONS GROUP S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the shareholders' register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred Euro.

The share capital is valued at 2,276,768.75 EUR.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société UNITED CUSTOMER MANAGEMENT SOLUTIONS LTD, enregistrée auprès du «Companies House of England & Wales» sous le numéro 03477670, ayant son siège social à Buckinghamshire LU7 0HU, Royaume-Uni, Clarendon House, High Street South, Stewkley,

représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding UNITED TELECOMMUNICATIONS GROUP S.A., R.C.S. Luxembourg section B numéro 56.573, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 658 du 18 décembre 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 236 du 14 mai 1997, en date du 24 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 272 du 3 juin 1997, en date du 31 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 277 du 5 juin 1997, en date du 12 février 1997, publié au Mémorial C numéro 310 du 20 juin 1997, en date du 27 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 593 du 29 octobre 1997, et en date du 7 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 678 du 3 décembre 1997.

II.- Que le capital social de la société UNITED TELECOMMUNICATIONS GROUP S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à deux millions neuf cent quatre-vingt-seize mille Dollars US (USD 2.996.000,-), représenté par sept cent quarante-neuf mille (749.000) actions d'une valeur nominale de quatre Dollars US (USD 4,-) chacune.

III.- Que selon le registre des actionnaires, la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société UNITED TELECOMMUNICATIONS GROUP S.A.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société UNITED TELECOMMUNICATIONS GROUP S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société UNITED TELECOMMUNICATIONS GROUP S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cents euros.

Le capital social est évalué à 2.276.768,75 EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2007, vol. 540, fol. 64, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007029597/231/111.

(070023897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.